

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **8 octobre 2007**

Décision n° **B-2007-5631**

commune (s) :

objet : Événementiel - Des hommes, des plantes et des animaux en ville, partager l'espace et vivre ensemble -
Convention de partenariat

service : Direction générale - Direction de la propreté

Rapporteur : Monsieur Da Passano

Président : Monsieur Jean-Paul Bret

Date de convocation du Bureau : 1er octobre 2007

Compte-rendu affiché le : 9 octobre 2007

Présents : MM. Bret, Da Passano, Dumont, Mme Pedrini, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Touraine, Reppelin, Darne J., Colin, Mme Elmalan, MM. Vesco, Duport, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Joly, Crédoz, Abadie, Barral, Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, MM. Crimier, Passi.

Absents excusés : MM. Collomb, Buna (pouvoir à Mme Vessiller), Muet, Pillonel, Claisse (pouvoir à Mme Elmalan), Mmes Guillemot, Mailler (pouvoir à M. David), M. Blein.

Absents non excusés : MM. Calvel, Polga, Daclin.

Bureau du 8 octobre 2007**Décision n° B-2007-5631**

commune (s) :

objet : **Événementiel - Des hommes, des plantes et des animaux en ville, partager l'espace et vivre ensemble - Convention de partenariat**

service : Direction générale - Direction de la propreté

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 septembre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine s'est engagée à l'intégration de la vie animale et des territoires animaux en ville, ce qui constitue un véritable enjeu de société. En effet, l'animalité urbaine fait partie intégrante du devenir des villes, des agglomérations au titre du développement durable. Le rôle de la mission animalité urbaine de la direction de la propreté est de porter cette action.

A ce titre, un événement unique en France est organisé dans l'agglomération les 26, 27 et 28 octobre 2007 intitulé : Des hommes, des plantes et des animaux en ville, partager l'espace et vivre ensemble.

Il sera ouvert aux divers protagonistes de l'urbain, du végétal, de l'animal qui peuvent apporter des réponses au partage des territoires, aux relations des hommes, des plantes et des animaux, à l'élaboration d'une politique du vivant dans la ville.

A partir des difficultés d'intégration du vivant dans la ville, l'objectif de ces journées est de faire évoluer l'approche collective du partage de l'espace public, de passer d'un usage individuel sectorisé créant de l'exclusion à une ville du partage et de solidarité.

Cette manifestation exceptionnelle, par son caractère innovant, intéresse des partenaires extérieurs à la Communauté urbaine. Leur activité touche la sphère de l'urbain, du végétal et de l'animal. Ceux-ci sont prêts à prendre en charge des frais relatifs à l'organisation de l'événement. Il leur est proposé, en outre, que leur nom et leur logo soient diffusés sur tous les supports de communication de la manifestation : programme, site internet de la Communauté urbaine. Un lien internet vers le site du partenaire sera établi depuis le site institutionnel <http://www.grandlyon.com/>. Cet accord prendrait la forme d'une convention conclue pour une durée de deux mois ;

Vu ladite convention ;

DECIDE

Autorise monsieur le président à signer les conventions avec les partenaires intéressés par l'événement Des hommes, des plantes et des animaux en ville, partager l'espace et vivre ensemble.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,